



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE  
**Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 08 avril 2024**

Nombre de membres composant le Conseil : 23  
Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le quatre avril.

**PRESENTS :**

Jacques BOREL – Jean-François BOULAY- Jérôme COTTIER – Nora GALLO – Fabien GAVA – Patrick ISSARTEL – Jacques PAGES – Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL- Joseph SALVI – Luc SAUVE – Ginette SOULIER – Christophe TRIQUET-SABATÉ – Jean-Noël VACQUÉ

**REPRESENTÉS :**

Isabel ENRIQUEZ avait donné procuration à Fabien GAVA  
Claude ETIENNE avait donné procuration à Jean-François BOULAY  
Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Jérôme COTTIER  
Hélène SAUVE avait donné procuration à Luc SAUVE

**ABSENTS :**

Guylaine BISSON - Chloé CHALAN – Myriam GROSSIAS - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, nommé Auxiliaire du Secrétaire de séance : Pauline DELAMARE

**Délibération n°DL.2024-029-711 : BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL – EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF**

Jean-Pierre PERSONNE, rapporteur, expose :

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

En termes d'équilibre financier, le budget principal est élaboré selon l'hypothèse d'une baisse d'un point du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le programme d'investissements, le budget primitif 2024 comporte les crédits pour le lancement de trois projets majeurs du mandat :

- La requalification de la friche foncière Soussial pour un montant de 533 085.60 euros ;
- Le réaménagement de l'école primaire Denise Baratz à hauteur de 1 146 181.82 euros ;
- L'aménagement des Vignes du Grand Bois pour 48 000 euros.

Présentation du budget par chapitres :

Produits de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent de fonctionnement réporté	639 685,33 €
013	Atténuations de charges	76 318,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	42 450,00 €
70	Produits des services	382 056,00 €
731	Imposition directe	2 303 410,00 €
73	Impôts et taxes	170 530,00 €
74	Dotations et participations	1 131 863,00 €
75	Autres produits de gestion courante	121 300,00 €
76	Produits financiers	20,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
<b>Total</b>		<b>4 868 632,33 €</b>

Charges de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	1 859 000,00 €
012	Charges de personnel	2 010 300,00 €
014	Atténuation de produits	- €
023	Virement à la section d'investissement	100 066,66 €
042	Opérations d'ordre entre sections	154 581,50 €
65	Autres charges de gestion courante	683 684,17 €
66	Charges financières	60 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>Total</b>		<b>4 868 632,33 €</b>

Recettes d'Investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	100 066,66 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	499 256,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	154 581,50 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	832 842,97 €
13	Subventions d'investissement reçues	912 440,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	401 000,00 €
<b>Total</b>		<b>2 900 187,13 €</b>

Dépenses d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	503 835,32 €
040	Opérations d'ordre entre sections	42 450,00 €
16	Remboursement d'emprunt	151 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	2 460,00 €
204	Subventions d'équipement versées	65 536,39 €
21	Immobilisations corporelles	407 638,00 €
90202201	Requalification friche foncière Soussial	533 085,60 €
90202202	Aménagement école primaire Baratz	1 146 181,82 €
90202203	Aménagement zone Aua	48 000,00 €
<b>Total</b>		<b>2 900 187,13 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget communal primitif pour l'exercice 2024 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL2022-049-7103 du 11 juillet 2022 approuvant la migration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de l'instruction M14 vers le référentiel budgétaire et comptable M57 des budgets de la Commune de Miramont-de-Guyenne,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annuel de la Commune pour l'exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE

**Article Premier** : le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024, arrêté comme suit, est adopté :

Produits de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent de fonctionnement réporté	639 685,33 €
013	Atténuations de charges	76 318,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	42 450,00 €
70	Produits des services	382 056,00 €
731	Imposition directe	2 303 410,00 €
73	Impôts et taxes	170 530,00 €
74	Dotations et participations	1 131 863,00 €
75	Autres produits de gestion courante	121 300,00 €
76	Produits financiers	20,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
<b>Total</b>		<b>4 868 632,33 €</b>

Charges de Fonctionnement		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	1 859 000,00 €
012	Charges de personnel	2 010 300,00 €
014	Atténuation de produits	- €
023	Virement à la section d'investissement	100 066,66 €
042	Opérations d'ordre entre sections	154 581,50 €
65	Autres charges de gestion courante	683 684,17 €
66	Charges financières	60 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>Total</b>		<b>4 868 632,33 €</b>

Recettes d'Investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	100 066,66 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	499 256,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	154 581,50 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	832 842,97 €
13	Subventions d'investissement reçues	912 440,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	401 000,00 €
Total		2 900 187,13 €

Dépenses d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	503 835,32 €
040	Opérations d'ordre entre sections	42 450,00 €
16	Remboursement d'emprunt	151 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	2 460,00 €
204	Subventions d'équipement versées	65 536,39 €
21	Immobilisations corporelles	407 638,00 €
90202201	Requalification friche foncière Soussial	533 085,60 €
90202202	Aménagement école primaire Baratz	1 146 181,82 €
90202203	Aménagement zone Aua	48 000,00 €
Total		2 900 187,13 €

**Article 2** : le budget de l'exercice 2024 est établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

**Article 3** : l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

**Article 4** : le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Nombre de suffrages exprimés : 19

Délibération adoptée par :

- 15 voix POUR
- 2 voix CONTRE (Jean-François BOULAY et Claude ETIENNE)
- 2 ABSTENTIONS (Isabel ENRIQUEZ et Gianni MENEGHELLO)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 09 avril 2024,  
Le Maire

Jean-Noël VACQUE

